③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFiP N° 2052-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AB CORP INTERNATIONAL	Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	Biens *	FD	2920	FE		FF	2920
		Services *	FG	11630	FH		FI	11630
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	14550	FK		FL	14550
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	14550
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	2663
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6*bis*) *						FW	11725
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	
	Salaires et traitements *						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements(dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *	HS				GA	
		- dotations aux provisions					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	14388
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	162
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	162

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AB CORP INTERNATIONAL	Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter)*	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	24
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	14550
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	14412
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)		HN	138

RENVOIS			
	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 *bis* du CGI)	HX	
	(6 *ter*) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes **(**art. 217 *octies* du CGI**)**	RC	
	(6 *ter*) Dont { - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) **(** dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 **)**	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AB CORP INTERNATIONAL

SAS au capital de 1.500 €
195, quai Gallieni - 94500 CHAMPIGNY S/MARNE
N° RCS : CRETEIL : 534 561 592

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUILLET 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE SOCIALE – PRESENTATION DES COMPTES

Le chiffre d'affaires a été 14 550 €, les charges se sont élevées à 14 412 €, le bénéfice net comptable s'élève à 138 €, après paiement de l'impôt pour 24 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT :

Bénéfice net à affecter :	138 €
AFFECTATION :	
Au report à nouveau	138 €
TOTAL EGAL AU BENEFICE	**138 €**

PERSPECTIVES D'AVENIR :

Le projet poursuit son évolution avec de meilleures perspectives. Un changement d'orientation est envisagé pour les années à venir.

Je vous invite, après la lecture du présent rapport, à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Le Président



*** Envoyé via MaLiasseFiscale.fr ***

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD **2024**

cerfa

N° 15949 * 06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AB CORP INTERNATIONAL	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	195 quai Gallieni 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE	

SIRET 5 3 4 5 6 1 5 9 2 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 Durée de l'exercice précédent *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
Capital souscrit non appelé		**TOTAL (I** AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
		TOTAL (II)	BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	13220 BY	13220
		Autres créances (3)	BZ	941 CA	941
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	75 CG	75
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	
		TOTAL (III)	CJ	14236 CK	14236
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW		
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM		
		Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14236 1A	14236

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AB CORP INTERNATIONAL	Néant ☐ *

| | | |

AB CORP INTERNATIONAL

SAS au capital de 1.500 €
195, quai Gallieni - 94500 CHAMPIGNY S/MARNE
N° RCS : CRETEIL : 534 561 592

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 29 juillet à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au siège sur convocation faite par la présidence, conformément à la Loi et aux statuts.

SONT PRESENTS :

- Madame Dominique GRIGIS, propriétaire de 500 parts
- Monsieur Alexander TUKA, propriétaire de 500 parts
- Monsieur André GROMOFF, propriétaire de 500 parts

TOTAL **1.500 parts**

La séance est présidée par Monsieur Alexander TUKA, Président, qui constate d'après la feuille de présence que le quorum requis est atteint et que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

a/ les copies des lettres de convocation,
b/ le rapport de gestion de la présidence sur l'exercice écoulé,
c/ le bilan et le compte de résultat,
d/ le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation de ces comptes et quitus à la présidence de sa gestion,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de gestion et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant sur l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et examiné les comptes de l'exercice, l'assemblée générale déclare les approuver et donne quitus à la présidence de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les résultats de l'exercice, soit 138 € de bénéfice avant impôts, reçoivent l'affectation suivante :

- Au report à nouveau	138 €
Total égal au bénéfice à affecter	**138 €**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres requis en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Alexander TUKA

